

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1523 Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'ARE.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 6 théâtres parisiens dans le cadre de l'ARE ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du 4 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 61.000 euros est attribuée à l'association du théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres 75004 Paris, 52341, 2014_07436.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à l'association pour l'animation sportive et culturelle du sud parisien, 103A, Boulevard Auguste Blanqui Théâtre 13 75013 Paris, 20185, 2014_07392.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 24.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Paris-Villette, 211, Avenue Jean Jaurès 75019 Paris, 164841, 2014_07437.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 19.000 euros est attribuée à l'association Maison de la Poésie, 161, rue Saint Martin 75003 Paris, 21191, 2014_07411.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Silvia Monfort, 106, rue Brancion 75015 Paris, 51803, 2014_07438.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 18.000 euros est attribuée à l'association Les métamorphoses singulières, 57, rue du faubourg Poissonnière 75009 Paris, 20896, 2014_07444.

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 6 avenants relatifs à l'attribution de chacune des subventions de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 8 : La dépense correspondante, soit 150.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.